



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté n° 695 du **25 NOV. 2024**

portant délimitation de zones de présomption de prescription archéologique

Le Préfet de région ;

VU le code du Patrimoine, notamment ses articles L.522-4, L.522-5 et R.523-6 prévoyant la possibilité de définir, dans le cadre de l'établissement de la carte archéologique nationale, des zones de présomption de prescriptions archéologiques, préalablement à la réalisation de projets d'aménagement affectant le sous-sol

VU l'avis de la Commission territoriale de la recherche archéologique sur le zonage archéologique objet du présent arrêté, en date du 15 octobre 2024

Vu l'arrêté préfectoral 2024/SGAR/DRAC/451 du 10 septembre 2024 portant délégation de signature de M. Fabrice RIGOLET-ROZE, préfet de la région Pays de la Loire, à Mme Anne GÉRARD, directrice régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire ;

Vu l'arrêté n° 2024/DRAC-sg/3 du 16 septembre 2024, portant subdélégation de la signature de Mme Anne GÉRARD, directrice régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire ;

Considérant que des vestiges archéologiques intéressant l'histoire des civilisations à différentes périodes chronologiques sont présents sur plusieurs zones dans le périmètre du territoire de la commune concernée par le présent arrêté ;

Considérant que leur protection implique la transmission de permis de construire, de démolir et d'autorisations d'installations et travaux divers au préfet de région ;

ARRÊTE

Article 1 - Les zones définies dans le cadre de l'établissement de la carte archéologique nationale sur la commune de MONTAIGU-VENDÉE, commune déléguée de BOUFFÉRE (85) sont indiquées dans l'annexe 1 (tableau) et délimitées dans l'annexe 2 (carte) du présent arrêté.

Article 2 - Les projets d'aménagement entrant dans le champ d'application de l'article R.523-4 du code du Patrimoine doivent faire l'objet d'une saisine du préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles – Service régional de l'archéologie – 1 rue Stanislas Baudry - BP 63518 - 44035 Nantes Cedex 1) dans les périmètres des zones et au-dessus des seuils définis en annexes 1 et 2 du présent arrêté.

Article 3 - En dehors des zones définies par le présent arrêté, les alinéas 2 à 6 de l'article R. 523-4 du code du Patrimoine s'appliquent.

Envoyé en préfecture le 13/01/2025

Reçu en préfecture le 13/01/2025

Publié le

ID : 085-200070233-20250113-ARRAE_2025_006-AR



Article 4 - En application de l'article R.523-6 du code du Patrimoine, le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la VENDÉE Une copie de l'arrêté et de ses annexes sera adressée par le Préfet du département au Maire concerné, aux fins d'affichage en mairie pendant un délai d'un mois minimum.

Article 5 - La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté

Fait à NANTES, le 12 5 NOV. 2024

Pour la directrice régionale des affaires culturelles
et par délégation
La Conservatrice régionale de l'archéologie
Conservatrice du Patrimoine

Isabelle BOLLARD-RAINEAU

Service régional de l'archéologie, DRAC des Pays-de-la-Loire, zones de présomptions de prescriptions archéologiques de la commune de : BOUFFERE

Seuil en m ²	Zone	Numéro de l'EA	Nom du site / Lieu-dit-cadastral	(Chronologie) vestiges
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (695) seuil à seuil à 10 000m ²	1	85 027 0001	LA TUILERIE / LA TUILERIE	(Mésolithique? - Néolithique?) amas de débitage
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (695) seuil à seuil à 100m ²	2	85 027 0002	LES CAILLAUDIÈRES / LES CAILLAUDIÈRES	(Age du fer? - Gallo-romain?) fossé parallèle
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (695) seuil à seuil à 100m ²	2	85 027 0002	LES CAILLAUDIÈRES / LES CAILLAUDIÈRES	(Age du fer? - Gallo-romain?) voie ?
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (695) seuil à seuil à 100m ²	5	85 027 0005	LA TUILERIE/LA BOURIE / LA TUILERIE/LA BOURIE	(Gallo-romain?) voie
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (695) seuil à seuil à 100m ²	7	85 027 0007	LE PATIS GAUCHER/LES MARCHANDES / LES CHAUMES	(Epoque indéterminée) chemin
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (695) seuil à seuil à 100m ²	8	85 027 0008	LA SENARDIÈRE / LA SENARDIÈRE	(Moyen-âge) édifice fortifié
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (695) seuil à seuil à 100m ²	9	85 027 0009	MOTTE DU BOIS DES HOUX / BOIS DES HOUX	(Moyen-âge classique) motte castrale
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (695) seuil à seuil à 100m ²	10	85 027 0010	EGLISE NOTRE-DAME / PLACE DE L'EGLISE	(Moyen-âge classique - Epoque moderne) cimetière
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (695) seuil à seuil à 100m ²	10	85 027 0010	EGLISE NOTRE-DAME / PLACE DE L'EGLISE	(Moyen-âge classique - Epoque moderne) église
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (695) seuil à seuil à 100m ²	11	85 027 0011	ANCIENNE EGLISE (2) /	(Gallo-romain) occupation ?
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (695) seuil à seuil à 100m ²	12	85 027 0012	LES BOUILLÈRES /	(Moyen-âge classique - Epoque moderne) maison forte
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (695) seuil à seuil à 100m ²	13	85 027 0013	L'ORVOIRE /	(Moyen-âge classique - Epoque moderne) maison forte

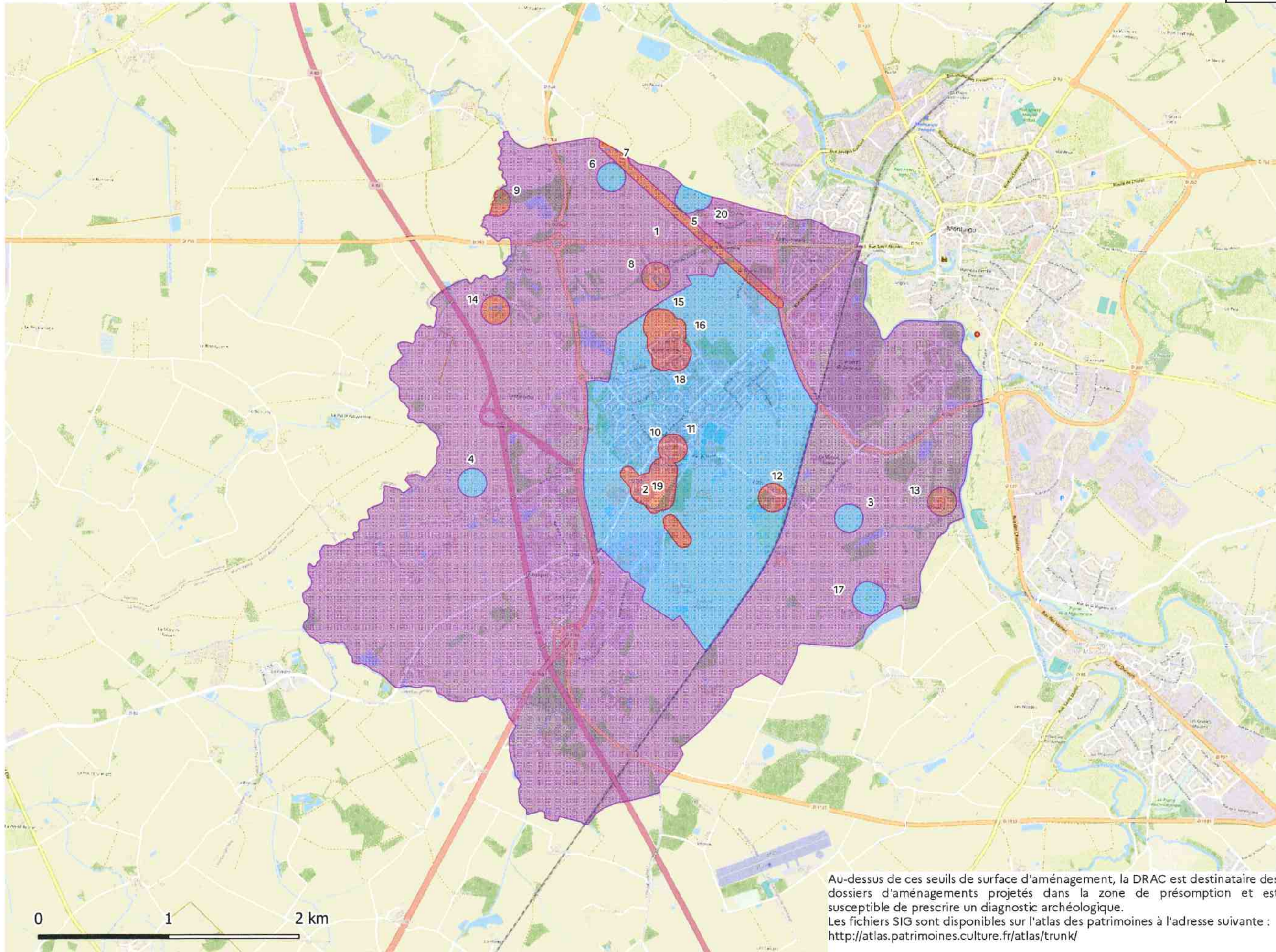





Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (695) seuil à seuil à 100m²	14	85 027 0014	LA LOURIE /	(Moyen-âge classique - Epoque moderne) maison forte
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (695) seuil à seuil à 100m²	15	85 027 0015	CHAMP DE LA SENARDIERE / CHAMP DE LA SENARDIERE	(Age du fer?) enclos trapézoïdal(e)
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (695) seuil à seuil à 100m²	16	85 027 0016	LA LIMOUZINIÈRE /	(Second Age du fer) enclos (système d' quadrangulaire Tène finale
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (695) seuil à seuil à 100m²	16	85 027 0016	LA LIMOUZINIÈRE /	(Second Age du fer) parcellaire Tène finale
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (695) seuil à seuil à 100m²	16	85 027 0016	LA LIMOUZINIÈRE /	(Second Age du fer) secteur d'agglomération Tène finale
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (695) seuil à seuil à 100m²	18	85 027 0018	LA LIMOUZINIÈRE /	(Second Age du fer) enclos quadrangulaire
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (695) seuil à seuil à 100m²	18	85 027 0018	LA LIMOUZINIÈRE /	(Second Age du fer) nécropole
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (695) seuil à seuil à 100m²	18	85 027 0018	LA LIMOUZINIÈRE /	(Second Age du fer) statue
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (695) seuil à seuil à 100m²	19	85 027 0019	LES CAILLAUDIÈRES 2 /	(Age du fer - Gallo-romain) chemin
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (695) seuil à seuil à 100m²	19	85 027 0019	LES CAILLAUDIÈRES 2 /	(Age du fer - Gallo-romain) parcellaire
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (695) seuil à seuil à 3000m²	3	85 027 0003	LES TUILLERIES DES BOUILLERES / LES TUILLERIES DES BOUILLERES	(Epoque indéterminée) enclos quadrangulaire
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (695) seuil à seuil à 3000m²	3	85 027 0003	LES TUILLERIES DES BOUILLERES / LES TUILLERIES DES BOUILLERES	(Epoque indéterminée) fossé
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (695) seuil à seuil à 3000m²	4	85 027 0004	LE PETIT RETARD / LE PETIT RETARD	(Epoque indéterminée) fossé
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (695) seuil à seuil à 3000m²	5	85 027 0005	LA TUILLERIE/LA BOURIE / LA TUILLERIE/LA BOURIE	(Gallo-romain?) voie
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (695) seuil à seuil à 3000m²	6	85 027 0006	LES CHAUMES / LES CHAUMES	(Epoque indéterminée) chemin

Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (695) seuil à seuil à 3000m ²	6	85 027 0006	LES CHAUMES / LES CHAUMES	(Epoque indéterminée) enclos rectilinéaire
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (695) seuil à seuil à 3000m ²	6	85 027 0006	LES CHAUMES / LES CHAUMES	(Epoque indéterminée) fossé
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (695) seuil à seuil à 3000m ²	17	85 027 0017	LA PATISSIERE /	(Epoque indéterminée) enclos rectangulaire
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (695) seuil à seuil à 3000m ²	20	85 027 0020	ZA DE LA BRETONNIERE /	(Premier Age du fer - Second Age du fer) fossés (réseau de)

Cartographie des zones de présomption de prescriptions archéologiques de la commune de Boufféré
élaborée à partir des vestiges significatifs connus au 18/11/2024

Envoyé en préfecture le 13/01/2025
Reçu en préfecture le 13/01/2025
Publié le
ID : 085-200070233-20250113-ARRAE_2025_006-AR



-  seuil à 100m²
-  seuil à 3000m²
-  seuil à 10 000m²



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté n° 696 du **12 5 NOV. 2024**

portant délimitation de zones de présomption de prescription archéologique

Le Préfet de région ;

VU le code du Patrimoine, notamment ses articles L.522-4, L.522-5 et R.523-6 prévoyant la possibilité de définir, dans le cadre de l'établissement de la carte archéologique nationale, des zones de présomption de prescriptions archéologiques, préalablement à la réalisation de projets d'aménagement affectant le sous-sol

VU l'avis de la Commission territoriale de la recherche archéologique sur le zonage archéologique objet du présent arrêté, en date du 15 octobre 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2024/SGAR/DRAC/451 du 10 septembre 2024 portant délégation de signature de M. Fabrice RIGOLET-ROZE, préfet de la région Pays de la Loire, à Mme Anne GÉRARD, directrice régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire ;

Vu l'arrêté n° 2024/DRAC-sg/3 du 16 septembre 2024, portant subdélégation de la signature de Mme Anne GÉRARD, directrice régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire ;

Considérant que des vestiges archéologiques intéressant l'histoire des civilisations à différentes périodes chronologiques sont présents sur plusieurs zones dans le périmètre du territoire de la commune concernée par le présent arrêté ;

Considérant que leur protection implique la transmission de permis de construire, de démolir et d'autorisations d'installations et travaux divers au préfet de région ;

ARRÊTE

Article 1 - Les zones définies dans le cadre de l'établissement de la carte archéologique nationale sur la commune de MONTAIGU-VENDÉE, commune déléguée de LA GUYONNIÈRE (85) sont indiquées dans l'annexe 1 (tableau) et délimitées dans l'annexe 2 (carte) du présent arrêté.

Article 2 - Les projets d'aménagement entrant dans le champ d'application de l'article R.523-4 du code du Patrimoine doivent faire l'objet d'une saisine du préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles – Service régional de l'archéologie – 1 rue Stanislas Baudry - BP 63518 - 44035 Nantes Cedex 1) dans les périmètres des zones et au-dessus des seuils définis en annexes 1 et 2 du présent arrêté.

Article 3 - En dehors des zones définies par le présent arrêté, les alinéas 2 à 6 de l'article R. 523-4 du code du Patrimoine s'appliquent.

Envoyé en préfecture le 13/01/2025

Reçu en préfecture le 13/01/2025

Publié le

ID : 085-200070233-20250113-ARRAE_2025_006-AR



Article 4 - En application de l'article R.523-6 du code du Patrimoine, le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la VENDÉE Une copie de l'arrêté et de ses annexes sera adressée par le Préfet du département au Maire concerné, aux fins d'affichage en mairie pendant un délai d'un mois minimum.

Article 5 - La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté

Fait à NANTES, le 25 NOV. 2024

Pour la directrice régionale des affaires culturelles
et par délégation
La Conservatrice régionale de l'archéologie
Conservatrice du Patrimoine
Isabelle BOLLARD-RAINEAU

Service régional de l'archéologie, DRAC des Pays-de-la-Loire, zones de présomptions de prescriptions archéologiques de la commune de : LA GUYONNIERE

Seuil en m ²	Zone	Numéro de l'EA	Nom du site / Lieu-dit-cadastral	(Chronologie) vestiges
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (696) seuil à seuil à 3000m ²	1	85 107 0001	LE PEU / LA RABOTIERE	(Epoque indéterminée) enclos rectangulaire incomplet(e)
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (696) seuil à seuil à 3000m ²	7	85 107 0007	LA MANDINIÈRE /	(Epoque indéterminée) fossé curvilinéaire
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (696) seuil à seuil à 3000m ²	9	85 107 0009	LA CLAIRBAUDIÈRE / LA CLAIRBAUDIÈRE	(Epoque indéterminée) enclos circulaire incomplet(e)
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (696) seuil à seuil à 100m ²	2	85 107 0002	ABBAYE DE MESLAY-DUCHAFFAULT / ABBAYE DE MELAY	(Moyen-âge classique - Epoque moderne) château non fortifié
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (696) seuil à seuil à 100m ²	3	85 107 0003	LA LIGNEE, LE BORDAGE DE LA RONDARDIÈRE /	(Epoque indéterminée) chemin
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (696) seuil à seuil à 100m ²	3	85 107 0003	LA LIGNEE, LE BORDAGE DE LA RONDARDIÈRE /	(Epoque indéterminée) fossé parallèle
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (696) seuil à seuil à 100m ²	5	85 107 0005	TOURNELIÈVRE / TOURNELIÈVRE, LA BLETRIE	(Epoque indéterminée) fossé parallèle
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (696) seuil à seuil à 100m ²	5	85 107 0005	TOURNELIÈVRE / TOURNELIÈVRE, LA BLETRIE	(Epoque indéterminée) voie ?
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (696) seuil à seuil à 100m ²	6	85 107 0006	LE BOURG / RUE DU COMMERCE	(Second Age du fer) occupation
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (696) seuil à seuil à 100m ²	8	85 107 0008	LE BORDAGE DE LA RONDARDIÈRE / BORDAGE DE LA RONDARDIÈRE	(Epoque indéterminée) enclos rectilinéaire
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (696) seuil à seuil à 100m ²	11	85 107 0011	LES FOSSES / LES FOSSES	(Epoque indéterminée) fossé parallèle
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (696) seuil à seuil à 100m ²	11	85 107 0011	LES FOSSES / LES FOSSES	(Epoque indéterminée) voie ?

Envoyé en préfecture le 13/01/2025

Reçu en préfecture le 13/01/2025

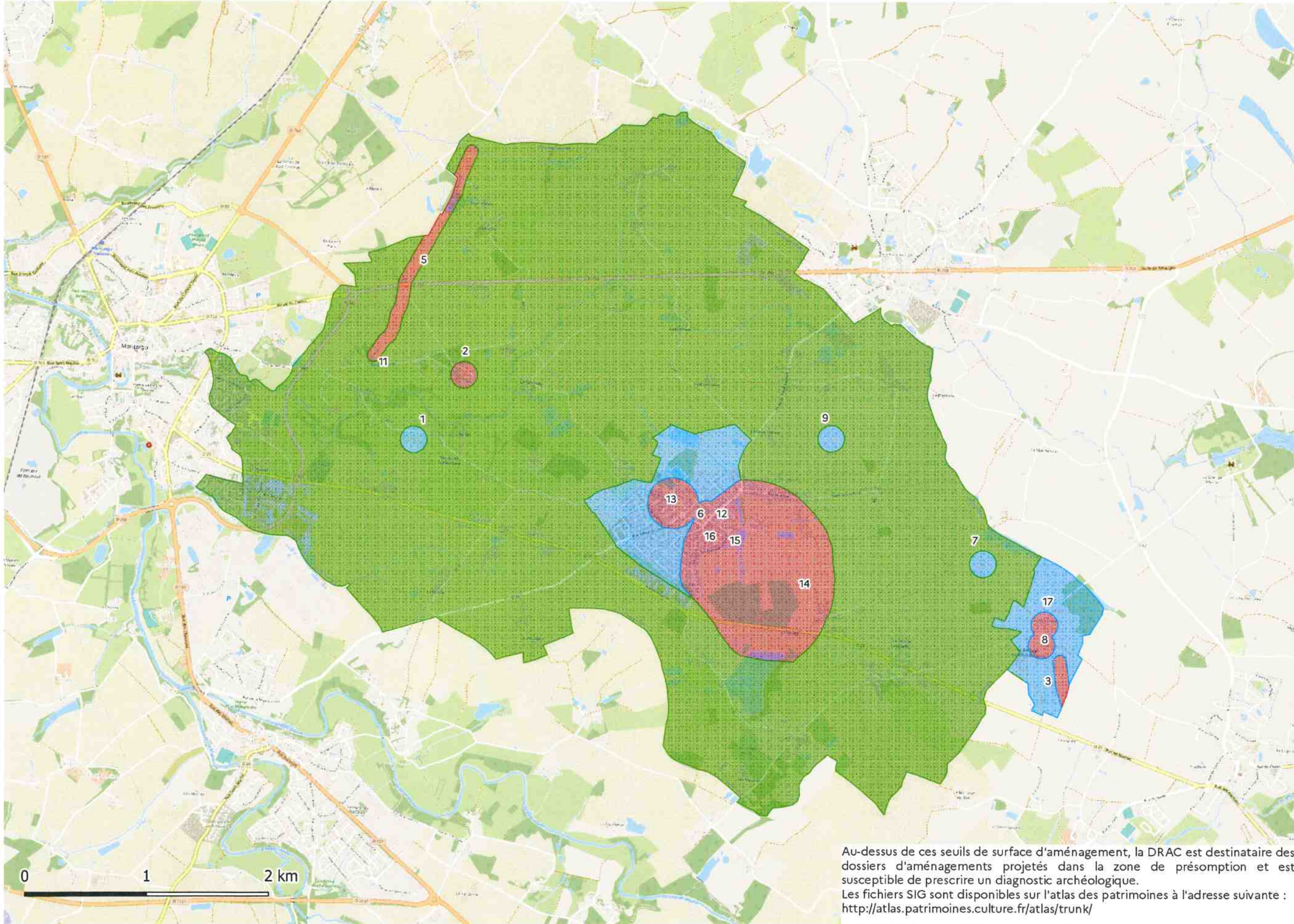
Publié le






ID : 085-200070233-20250113-ARRAE_2025_006-AR

Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (696) seuil à seuil à 100m²	12	85 107 0012	EGLISE SAINT-PIERRE / PLACE DE L'EGLISE	(Bas moyen-âge) cimetière
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (696) seuil à seuil à 100m²	12	85 107 0012	EGLISE SAINT-PIERRE / PLACE DE L'EGLISE	(Bas moyen-âge) église
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (696) seuil à seuil à 100m²	12	85 107 0012	EGLISE SAINT-PIERRE / PLACE DE L'EGLISE	(Bas moyen-âge) enclos
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (696) seuil à seuil à 100m²	13	85 107 0013	LE GARDOU /	(Haut-empire) incinération
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (696) seuil à seuil à 100m²	13	85 107 0013	LE GARDOU /	(Haut-empire) nécropole
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (696) seuil à seuil à 100m²	14	85 107 0014	LA COUR /	(Bas moyen-âge - Epoque moderne) château fort
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (696) seuil à seuil à 100m²	14	85 107 0014	LA COUR /	(Bas moyen-âge - Epoque moderne) parcellaire
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (696) seuil à seuil à 100m²	15	85 107 0015	LES BLES D'OR 1 /	(Second Age du fer) fossé incomplet(e) rectilinéaire Tène finale
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (696) seuil à seuil à 100m²	15	85 107 0015	LES BLES D'OR 1 /	(Second Age du fer) fosse Tène finale
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (696) seuil à seuil à 100m²	15	85 107 0015	LES BLES D'OR 1 /	(Second Age du fer) occupation Tène finale
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (696) seuil à seuil à 100m²	16	85 107 0016	LES BLES D'OR 2 /	(Haut-empire) fossé
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (696) seuil à seuil à 100m²	16	85 107 0016	LES BLES D'OR 2 /	(Haut-empire) four
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (696) seuil à seuil à 100m²	16	85 107 0016	LES BLES D'OR 2 /	(Haut-empire) occupation
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (696) seuil à seuil à 100m²	17	85 107 0017	LA RONDARDIERE /	(Bas moyen-âge - Epoque moderne) maison forte

Cartographie des zones de présomption de prescriptions archéologiques de la commune de la Guyonnière
élaborée à partir des vestiges significatifs connus au 18/11/2024



Au-dessus de ces seuils de surface d'aménagement, la DRAC est destinataire des dossiers d'aménagements projetés dans la zone de présomption et est susceptible de prescrire un diagnostic archéologique.
Les fichiers SIG sont disponibles sur l'atlas des patrimoines à l'adresse suivante : <http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>

-  seuil à 100m²
-  seuil à 3000m²
-  seuil à 30 000m²



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté n° 697

du **25 NOV. 2024**

portant délimitation de zones de présomption de prescription archéologique

Le Préfet de région ;

VU le code du Patrimoine, notamment ses articles L.522-4, L.522-5 et R.523-6 prévoyant la possibilité de définir, dans le cadre de l'établissement de la carte archéologique nationale, des zones de présomption de prescriptions archéologiques, préalablement à la réalisation de projets d'aménagement affectant le sous-sol

VU l'avis de la Commission territoriale de la recherche archéologique sur le zonage archéologique objet du présent arrêté, en date du 15 octobre 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2024/SGAR/DRAC/451 du 10 septembre 2024 portant délégation de signature de M. Fabrice RIGOLET-ROZE, préfet de la région Pays de la Loire, à Mme Anne GÉRARD, directrice régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire ;

Vu l'arrêté n° 2024/DRAC-sg/3 du 16 septembre 2024, portant subdélégation de la signature de Mme Anne GÉRARD, directrice régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire ;

Considérant que des vestiges archéologiques intéressant l'histoire des civilisations à différentes périodes chronologiques sont présents sur plusieurs zones dans le périmètre du territoire de la commune concernée par le présent arrêté ;

Considérant que leur protection implique la transmission de permis de construire, de démolir et d'autorisations d'installations et travaux divers au préfet de région ;

ARRÊTE

Article 1 - Les zones définies dans le cadre de l'établissement de la carte archéologique nationale sur la commune de MONTAIGU-VENDÉE, commune déléguée de SAINT-HILAIRE-DE-LOULAY (85) sont indiquées dans l'annexe 1 (tableau) et délimitées dans l'annexe 2 (carte) du présent arrêté.

Article 2 - Les projets d'aménagement entrant dans le champ d'application de l'article R.523-4 du code du Patrimoine doivent faire l'objet d'une saisine du préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles – Service régional de l'archéologie – 1 rue Stanislas Baudry - BP 63518 - 44035 Nantes Cedex 1) dans les périmètres des zones et au-dessus des seuils définis en annexes 1 et 2 du présent arrêté.

Article 3 - En dehors des zones définies par le présent arrêté, les alinéas 2 à 6 de l'article R. 523-4 du code du Patrimoine s'appliquent.

Envoyé en préfecture le 13/01/2025

Reçu en préfecture le 13/01/2025

Publié le

ID : 085-200070233-20250113-ARRAE_2025_006-AR



Article 4 - En application de l'article R.523-6 du code du Patrimoine, le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la VENDÉE Une copie de l'arrêté et de ses annexes sera adressée par le Préfet du département au Maire concerné, aux fins d'affichage en mairie pendant un délai d'un mois minimum.

Article 5 - La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté

Fait à NANTES, le 25 NOV. 2024

Pour la directrice régionale des affaires culturelles
et par délégation
La Conservatrice régionale de l'archéologie
Conservatrice du Patrimoine

Isabelle BOLLARD-RAINEAU

Service régional de l'archéologie, DRAC des Pays-de-la-Loire, zones de présomptions de prescriptions de prescriptions archéologiques de la commune de : SAINT-HILAIRE-DE-LOULAY

Seuil en m²	Zone	Numéro de l'EA	Nom du site / Lieu-dit-cadastral	(Chronologie) vestiges
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (697) seuil à seuil à 100m²	1	85 224 0001	SENARD / CHAMP DU COTEAU, SENARD	(Mésolithique) amas de débitage
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (697) seuil à seuil à 100m²	2	85 224 0002	LA GRANDE BERNERIE / LA GRANDE BERNERIE	(Néolithique) menhir
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (697) seuil à seuil à 100m²	5	85 224 0005	LE PONT DE SENARD / LE MOULIN DE SENARD	(Moyen-âge classique) pont
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (697) seuil à seuil à 100m²	6	85 224 0006	LA PETITE BUHONNIERE / LA BUHONNIERE (LA BLANNIERE)	(Néolithique) menhir
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (697) seuil à seuil à 100m²	8	85 224 0008	L'ECORNERIE; LE MOULIN DE L'ECORNERIE / L'ECORNERIE	(Bas moyen-âge - Epoque contemporaine) moulin à eau
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (697) seuil à seuil à 100m²	8	85 224 0008	L'ECORNERIE; LE MOULIN DE L'ECORNERIE / L'ECORNERIE	(Bas moyen-âge - Epoque contemporaine) pigeonnier
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (697) seuil à seuil à 100m²	8	85 224 0008	L'ECORNERIE; LE MOULIN DE L'ECORNERIE / L'ECORNERIE	(Bas moyen-âge - Epoque contemporaine) vivier rectangulaire pierre
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (697) seuil à seuil à 100m²	10	85 224 0010	LE PATIS GAUCHER/LES MARCHANDES / L'EPINASSIERE	(Epoque indéterminée) voie secondaire
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (697) seuil à seuil à 100m²	11	85 224 0011	LA PENNERIE / LA PEINERIE	(Moyen-âge classique - Epoque moderne) maison forte
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (697) seuil à seuil à 100m²	12	85 224 0012	LA PREUILLE / LA PREUILLE	(Moyen-âge - Période récente) maison forte
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (697) seuil à seuil à 100m²	13	85 224 0013	SENARD / CHAMP DU COTEAU, SENARD	(Néolithique) amas de débitage
Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques (697) seuil à seuil à 100m²	14	85 224 0014	VOIE NANTES-SAINTES / LA GUERINIERE, L'EPINASSIERE	(Gallo-romain) voie

Envoyé en préfecture le 13/01/2025

Reçu en préfecture le 13/01/2025

Publié le



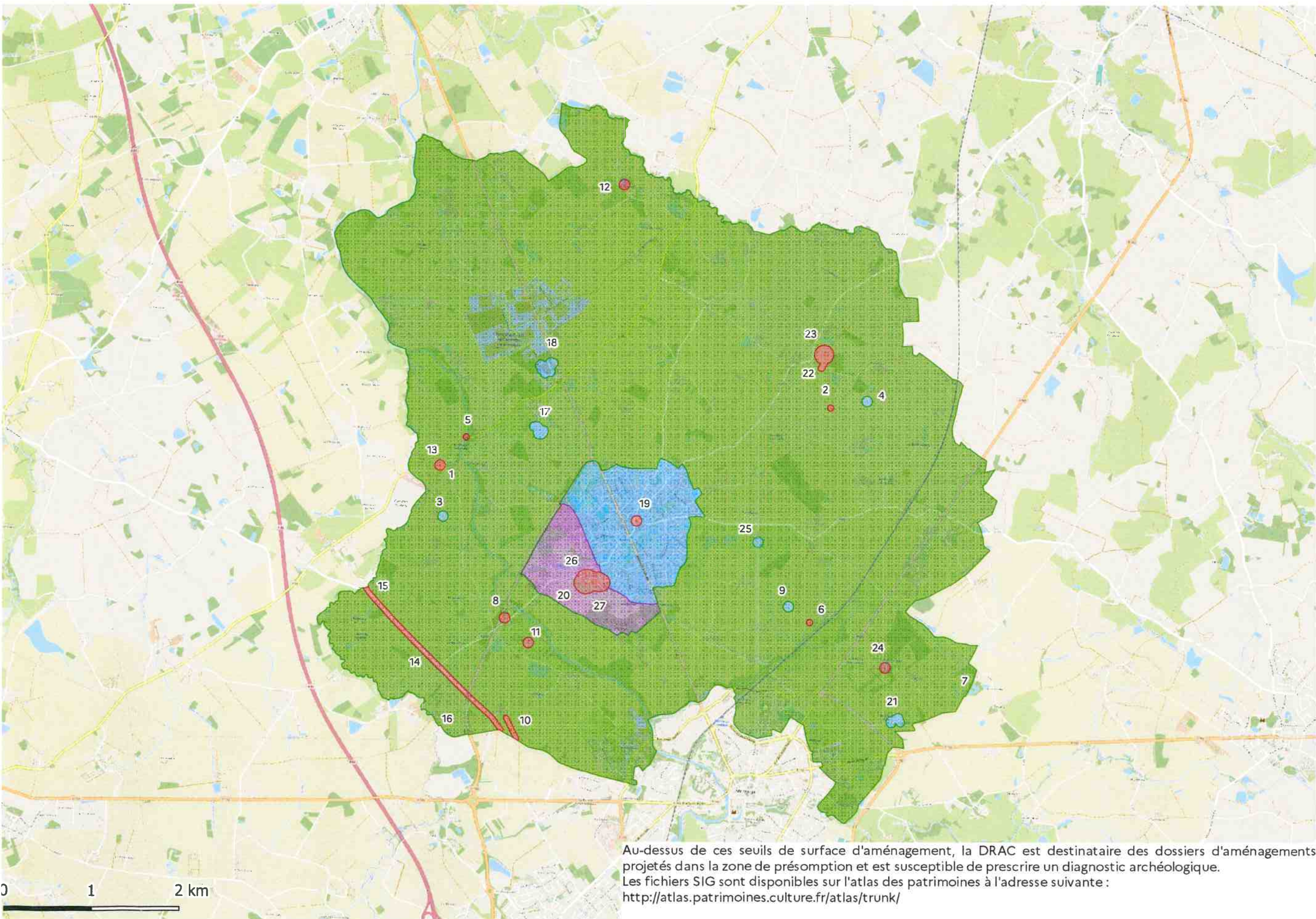
ID : 085-200070233-20250113-ARRAE_2025_006-AR

Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (697) seuil à seuil à 100m ²	15	85 224 0015	VOIE NANTES-SAINTE : PONT DE LA GUERINIÈRE /	(Epoque indéterminée) pont pierre
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (697) seuil à seuil à 100m ²	19	85 224 0019	EGLISE SAINT-HILAIRE / RUE DE LA MAIRIE	(Moyen-âge classique - Epoque moderne) cimetière
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (697) seuil à seuil à 100m ²	19	85 224 0019	EGLISE SAINT-HILAIRE / RUE DE LA MAIRIE	(Moyen-âge classique - Epoque moderne) église
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (697) seuil à seuil à 100m ²	20	85 224 0020	ALLEE DU BOIS /	(Second Age du fer - Haut-empire) enclos (système d') quadrangulaire
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (697) seuil à seuil à 100m ²	20	85 224 0020	ALLEE DU BOIS /	(Second Age du fer - Haut-empire) habitat
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (697) seuil à seuil à 100m ²	20	85 224 0020	ALLEE DU BOIS /	(Second Age du fer - Haut-empire) parcellaire
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (697) seuil à seuil à 100m ²	22	85 224 0022	LA GRANDE BERNERIE 1 / LES BARILLERES	(Gallo-romain) fossé parallèle
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (697) seuil à seuil à 100m ²	22	85 224 0022	LA GRANDE BERNERIE 1 / LES BARILLERES	(Gallo-romain) voie ?
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (697) seuil à seuil à 100m ²	23	85 224 0023	LA GRANDE BERNERIE 2 /	(Gallo-romain) cimetière
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (697) seuil à seuil à 100m ²	23	85 224 0023	LA GRANDE BERNERIE 2 /	(Gallo-romain) incinération
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (697) seuil à seuil à 100m ²	24	85 224 0024	CHATEAU DE BOIS CORBEAU / LE BOIS CORBEAU	(Bas moyen-âge - Epoque moderne) maison forte
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (697) seuil à seuil à 100m ²	26	85 224 0026	ALLEE DU BOIS /	(Age du bronze final) enclos funéraire circulaire
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (697) seuil à seuil à 100m ²	27	85 224 0027	ALLEE DU BOIS /	(Haut-empire) incinération
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (697) seuil à seuil à 100m ²	27	85 224 0027	ALLEE DU BOIS /	(Haut-empire) nécropole
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (697) seuil à seuil à 3000m ²	3	85 224 0003	LE CHENE ROND / LE CHENE ROND	(Epoque indéterminée?) enclos carré(e)

Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (697) seuil à seuil à 3000m²	4	85 224 0004	LES DEUX PATIS / LA PIECE DU BAS PATIS	(Epoque indéterminée) enclos rectangulaire incomplet(e)
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (697) seuil à seuil à 3000m²	9	85 224 0009	LE GRAND BIGNON / LA PETITE-BUONNIERE	(Epoque indéterminée) enclos circulaire
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (697) seuil à seuil à 3000m²	9	85 224 0009	LE GRAND BIGNON / LA PETITE-BUONNIERE	(Epoque indéterminée) fosse
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (697) seuil à seuil à 3000m²	9	85 224 0009	LE GRAND BIGNON / LA PETITE-BUONNIERE	(Epoque indéterminée) fossé concentrique
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (697) seuil à seuil à 3000m²	17	85 224 0017	L'EGRONNIERE / L'EGRONNIERE	(Epoque indéterminée) fossé concentrique curvilinéaire
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (697) seuil à seuil à 3000m²	18	85 224 0018	LES LANDES DE ROUSSAIS /	(Second Age du fer) enclos (système d') quadrangulaire Tène finale
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (697) seuil à seuil à 3000m²	18	85 224 0018	LES LANDES DE ROUSSAIS /	(Second Age du fer) ferme Tène finale
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (697) seuil à seuil à 3000m²	21	85 224 0021	LA PIECE A BRAUD / LE GRAND PATIS	(Epoque indéterminée) enclos incomplet(e) rectangulaire
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (697) seuil à seuil à 3000m²	25	85 224 0025	CHATEAU DU RORTHAIS /	(Bas moyen-âge - Epoque moderne) bâtiment
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (697) seuil à seuil à 3000m²	25	85 224 0025	CHATEAU DU RORTHAIS /	(Bas moyen-âge - Epoque moderne) maison forte
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (697) seuil à seuil à 3000m²	25	85 224 0025	CHATEAU DU RORTHAIS /	(Bas moyen-âge - Epoque moderne) tour
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (697) seuil à seuil à 3000m²	7	85 224 0007	LE MESNIL / LE MESNIL	(Gallo-romain) fossé parallèle
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (697) seuil à seuil à 3000m²	7	85 224 0007	LE MESNIL / LE MESNIL	(Gallo-romain) voie
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (697) seuil à seuil à 3000m²	16	85 224 0016	PONT DE SENARD SUR LA MAINE / LA PETITE ROULIERE	(Epoque indéterminée?) pont petit(e) pierre
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (697) seuil à seuil à 3000m²	28	85 224 0028	PONT DE LA MUSSETIERE /	(Bas moyen-âge - Epoque contemporaine) pont

Cartographie des zones de présomption de prescriptions archéologiques de la commune de Saint-Hilaire-de-Loulay
élaborée à partir des vestiges significatifs connus au 18/11/2024

Envoyé en préfecture le 13/01/2025
Reçu en préfecture le 13/01/2025
Publié le
ID : 085-200070233-20250113-ARRAE_2025_006-AR



Au-dessus de ces seuils de surface d'aménagement, la DRAC est destinataire des dossiers d'aménagements projetés dans la zone de présomption et est susceptible de prescrire un diagnostic archéologique.
Les fichiers SIG sont disponibles sur l'atlas des patrimoines à l'adresse suivante :
<http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>

-  seuil à 100m²
-  seuil à 3000m²
-  seuil à 10 000m²
-  seuil à 30 000m²